

Commune de Royan
494 A 1
DEPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
de Rochefort
CANTON
de Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 AVRIL 1949

OBJET :
Sépultures
des Victimes
de la guerre
1939 - 45

L'an mil neuf cent quarante neuf, le vingt neuf du mois
d'avril, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 23 avril 1949.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

43038

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni - Veysière -
Rochedereux - Chamboulan - Prugnaud - Baudet -
Brotreau - Bouchet - Bujard - Chazeaud - Chollet -
Counil - Couzinet - Domecq - Dufour - Gaillaud -
Jaquet - Main - Moulins - Péraudeau - Pouget -
Reutin - Melle Rikovsky - M. Seugnet - Thirion
Absents : MM. Métadier représenté par M. Thirion
Simon représenté par M. Veysière

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Monsieur Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

s'engage à aux soins du Souvenir Français
d'entretenir les tombes des victimes de la
guerre 1939 - 45.

MISE EN VENTE A ROYAN LA ROCHELLE



VU

La Rochelle, le 25 MAI 1949

Pour le PRÉFET,

le Chef de Division Délégué.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,